

# Ville de Saint-Honoré

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:**

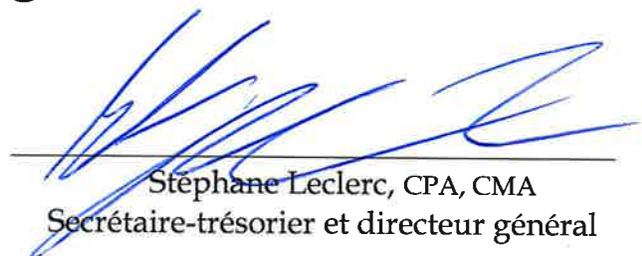
Le conseil de ville a procédé à la présentation d'un projet de règlement no. 876 à la séance ordinaire du 20 décembre 2021.

Ce règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique en vertu des articles 2 à 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Ce règlement sera adopté conformément à la loi à la séance ordinaire du 10 janvier 2022 à 19h30 au lieu habituel des séances à l'édifice municipal.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt et unième jour de décembre deux mille vingt et un.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et directeur général

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Ville de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 21 décembre 2021, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21<sup>e</sup> jour de décembre 2021.

